

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

SOUS-AMENDEMENT

N° CL1764

présenté par

M. Naegelen, M. Pancher, M. Castellani, M. Serva, M. Acquaviva, M. Molac, M. Saint-Huile,
Mme Froger et M. Jean-Louis Bricout

à l'amendement n° CL1665 de M. Boudié

ARTICLE 4 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.